



Réunion Conseil Municipal

Vendredi 16 Décembre 2016

Compte Rendu de Séance

Présents : 10

Excusés : 1, Michel JEANNOT

Absents : 0

Le Président ouvre la séance à 20 h 00

Secrétaire de séance : Nelly ROUSSY

Ordre du jour

I – Convention et délibération sur création d'un « Service Commun »

Dans le cadre de la préparation de l'extension du périmètre communautaire, le Maire rend compte des travaux effectués au sein du groupe de travail intitulé « Fonctionnement ». L'examen préparatoire à l'extension de la communauté de communes du Pays Baumois, a fait apparaître une grande disparité quant aux méthodes de travail, utilisées dans les différents secteurs des Communauté de Communes, appelés à rejoindre notre collectivité, afin de composer un seul et même E.P.C.I. (Établissement Public de Coopération Intercommunal, à compter du 01/01/2017.

Parmi ces divergences, certaines communes ont largement émis le souhait de conserver leurs propres secrétariats communaux. La CCPB ayant opté dans les années 2002 – 2003 pour intégrer le syndicat intercommunal de l'époque au sein même de la CCPB. Reconnue comme une compétence intercommunale jusqu'alors, il convient de modifier ce statut et de créer un « Service Commun » de secrétariat comptable, géré et rattaché administrativement à la CCPB et agissant pour le compte des communes adhérentes au service. Pour ce faire, le conseil municipal doit délibérer favorablement sur cette modification et autoriser le Maire à signer une convention actant la mise en place d'un service commun de secrétariat comptable.

L'assemblée se prononce unanimement sur cette décision

- **Avis du conseil : Pour= 10 Contre= 0 Abstention= 0**

II – Renouvellement matériels E.N.R. (École Numérique Rurale)

Suite à la délibération prise lors du dernier conseil, actant le dossier de demande de subvention DETR, nous permettant de renouveler la valise informatique du RPI, il convient de prendre une délibération similaire, stipulant que nous sollicitons Monsieur le Député de notre circonscription pour obtenir une aide financière sur sa « réserve parlementaire ».

Avec ce document, le dossier sera complet et pourra être transmis au Ministère de l'Intérieur par l'intermédiaire de Mr Marcel BONNOT.

L'assemblée se prononce unanimement sur cette décision

- **Avis du conseil : Pour= 10 Contre= 0 Abstention= 0**

III – Forêt – Coupes de bois et Saison d'affouage

Monsieur le Maire présente les délibérations à valider pour la campagne d'affouage 2017 qui concerne les parcelles 6 (Houppiers + Perches) = 140 stères & 27 (Houppiers) = 160 stères auxquelles s'ajoute la parcelle 4 pour les perches laissées debout en 2016 environ 50 stères.

L'assemblée se prononce favorablement sur cette proposition

- **Avis du conseil : Pour= 10 Contre= 0 Abstention= 0**

Délibération doit être prise également sur l'assiette, la dévolution et la destination des coupes pour l'année 2017. Il s'agit de la vente de bois sur les parcelles 1, 8 et 18.
L'assemblée se prononce favorablement sur cette proposition

- **Avis du conseil : Pour= 10 Contre= 0 Abstention= 0**

Projets de travaux sylvicoles :

Au regard du devis présenté au Maire par l'agent O.N.F. de notre secteur, il convient de délibérer et valider les projets de travaux visant à un « dégagement mécanique de régénération naturelle », effectués sur les parcelles 1, 27 et 31. Des travaux de cloisonnement sont également prévus sur la parcelle 1 (Verne).
L'assemblée se prononce favorablement sur cette proposition

- **Avis du conseil : Pour= 10 Contre= 0 Abstention= 0**

IV – Projets classe découverte

Le Maire rend compte au conseil du projet « classe découverte » prévu par les enseignants de RPI, dans le cadre des activités pédagogiques. Ce projet consiste à partir 3 ou 5 jours à Pierrefontaine- Les-Varans à la roche du trésor.

Dans ce genre de séjour, la commune est sollicitée pour apporter son soutien financier à cette opération.

Les coûts de séjour s'établissent comme suit :

3 jours (enfants scolarisés à VSM & PLM) = 165.00 € par enfant

5 jours (enfants scolarisés à GLB) = 272.00 € par enfant

Comme lors de la précédente édition, (2013), le Maire propose une aide de 10.00 € par enfant et par jour. Ce qui pourrait donner le financement suivant :

- | | | |
|----------------------------------|---|----------|
| • 8 élèves à 10.00 € sur 3 jours | = | 240.00 € |
| • 7 élèves à 10.00 € sur 5 jours | = | 350.00 € |
| Soit une aide globale | = | 590.00 € |

- **Avis du conseil : Pour= 10 Contre= 0 Abstention= 0**

VI – Questions diverses

Déneigement : Réactualisation de la convention.

Le Maire rend compte aux Conseillers, de la réunion du 12 Novembre dernier, au cours de laquelle, les parties concernées, à savoir :

Les communes de Hyèvre-Magny, Hyèvre-Paroisse, Villers Saint Martin,

D'une part

Et

La S.A.S HUOT Machines agricoles, représenté par son Directeur Général, prestataire de service en matière de déneigement

D'autre part

Se sont entendues afin de réactualiser la convention déneigement du 14 Octobre 2011, devenue caduque, suite à l'arrêt des prestations déneigement, jusque là assurées par les dirigeants de GAEC des Prés GARRIGNOT.

Le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur une nouvelle délibération réactualisant la convention « déneigement » et remplaçant la précédente.

- **Avis du conseil : Pour= 10 Contre= 0 Abstention= 0**

Voirie : Le Maire informe les conseillers que des travaux d'enrobé réalisés au GAEC des Prés ont donné lieu à l'établissement d'un devis pour assurer la pose d'enrobé sur une surface de 25 m² sur voirie communale.
Coût de l'opération = 690.00 € TTC

Repas des Seniors : Suite à l'étude des propositions de menu fournies par le traiteur Prescilla THIEBAUT, Nelly et Martine informent les conseillers du menu retenu par leur soins, et de la date du repas des seniors qui aura lieu le samedi 7 Janvier 2017 à 12h00.

Règlement du cimetière : Nelly fait connaitre son désarroi quant au règlement du cimetière qui n'a pas été communiqué à l'ensemble des administrés de la commune et notamment ce qui concerne les préconisations édictées pour le columbarium. Le Maire reconnaît volontiers cet impair et s'engage à diffuser ce règlement à l'ensemble des foyers de la commune.

L'ordre du jour épuisé, le Maire clôture la séance à 22 heures 00.